



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/26)

7 - 8 novembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

3.6. Autres initiatives de la navigation aérienne

FACILITATION DE L'ENLÈVEMENT DU CAOUTCHOUC DÉPOSÉ PAR LES PNEUS DES AVIONS DANS LA ZONE DE TOUCHER DES ROUES

(Présenté par le Rwanda)

SOMMAIRE	
<p>Cette note présente une mise à jour des activités du Rwanda sur les questions opérationnelles et de sécurité liées à l'entretien sûr et efficace des pistes en cas de contaminants en caoutchouc sur la piste.</p> <p>En outre, le document informe les États membres de la disponibilité des services d'enlèvement du caoutchouc offerts au Rwanda pour la région AFI.</p> <p>La décision de la réunion figure au paragraphe 3.</p>	
Objectifs stratégiques	<p>Cette note porte sur les objectifs stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité aérienne • Equipment d'enlèvement du caoutchouc • Accidents et incidents • Capacité et efficacité de la navigation aérienne • Facilitation • Développement économique
References:	<ul style="list-style-type: none"> • OACI Annex 14, Vol 1 • OACI Doc 9137 Part 2

1 INTRODUCTION

1.1 L'Annexe 14 — Aéroдрomes, Volume I — Conception et exploitation des aéroдрomes, 10.2.3, précise qu'une piste revêtue doit être maintenue dans un état tel qu'elle présente des

caractéristiques de frottement de surface égales ou supérieures au niveau de frottement minimum. Sur l'amélioration des caractéristiques de friction de surface des pistes, le Manuel des services aéroportuaires (Doc 9137), partie 2, contient des informations supplémentaires.

- 1.2 Des mesures du frottement à la surface des pistes sont requises périodiquement à des fins de maintenance à l'aide d'un appareil de mesure du frottement en continu. La fréquence de ces mesures sera suffisante pour déterminer l'évolution des caractéristiques de frottement de surface de la piste et déterminer si l'accumulation de caoutchouc doit être éliminée.
- 1.3 Des mesures de maintenance corrective doivent être prises pour empêcher les caractéristiques de frottement de la surface de la piste, soit pour l'ensemble de la piste, soit pour une partie de celle-ci, de tomber en dessous d'un niveau de frottement minimum afin d'assurer un atterrissage et un décollage en toute sécurité.
- 1.4 Une fois que les mesures ont indiqué que les niveaux de friction sont inférieurs au minimum requis, les dépôts de caoutchouc et autres contaminants doivent être éliminés de la surface des pistes aussi rapidement et complètement que possible, afin de minimiser l'accumulation de caoutchouc, réduisant ainsi le risque d'incidents et d'accidents d'aéronefs sur les pistes.
- 1.5 D'après le Rapport mondial sur la sécurité 2023 de l'OACI, 35 % des accidents étaient dus à une sortie de piste. Dans de nombreux cas, l'état des pistes est un facteur causal majeur des sorties de piste.

2 DISCUSSION

2.1 *Facilite d'entretien de retrait du caoutchouc*

2.1.1 Il incombe aux exploitants d'aéroport de s'assurer que les caractéristiques de frottement de la surface des pistes répondent aux exigences minimales en veillant à ce que des objectifs d'entretien préventif soient périodiquement planifiés et mis en œuvre. Si les mesures de friction sur la piste détectent que les contaminants en caoutchouc sont inférieurs au niveau minimum, des mesures correctives sont immédiatement prises pour garantir l'absence de contaminants en caoutchouc sur la piste.

2.1.2 La contamination de la piste, telle que des dépôts de caoutchouc sur la piste, peut provoquer des sorties de piste et/ou des accidents majeurs, pouvant entraîner des pertes de vies, des dommages à l'équipement et une perturbation des opérations de l'aéroport.

2.2 *Disponibilité des équipements d'élimination du caoutchouc en Afrique et au Rwanda*

2.2.1 La compagnie Rwandaise des Aéroport a acquis une machine de retrait de caoutchouc ultramoderne et achetée par Jetting system ltd basée au Royaume-Uni. Machine de retrait de caoutchouc linéaire Osprey LI 1000 montée sur un châssis Mercedes Arocs 8*4) pour garantir que la sécurité et les opérations ne sont pas compromises, et est disponible à l'aéroport international de Kigali pour répondre aux besoins du Rwanda et de l'Afrique

2.3 *Un retrait efficace du caoutchouc nécessite les étapes suivantes*

Planification: Les exploitants d'aéroports sont tenus de veiller à ce que la surface d'une piste soit maintenue dans un état tel qu'elle empêche la formation d'irrégularités nuisibles (par exemple, contaminants et dépôts de caoutchouc).

Preparation:

Formation. Identifier les besoins de formation de tout le personnel en fonction de la compétence, de l'expertise et du risque de danger lié au poste et au type de travail afin de garantir une exécution efficace et efficiente du plan de maintenance par rapport à l'équipement.

Personnel Qualifié : Seul un personnel compétent doit effectuer l'exercice de retrait du caoutchouc pour garantir qu'aucun dommage supplémentaire ne soit causé au cours du processus. Ceci est basé sur les antécédents, l'expertise, la formation et l'expérience de l'individu.

Equipment: En fonction de la mesure et des mesures préventives indiquées. La machine est utilisée pour entretenir la surface de la piste qui présente des irrégularités et un frottement inférieur au niveau minimum d'exploitation.

Pratique: Conformément au Doc 9137 de l'OACI, partie 2, le Rwanda a exigé que les exploitants d'aérodrome éliminent les contaminants sur l'aire de mouvement aussi rapidement et complètement que possible afin de minimiser leur accumulation sur la piste.

Maintenance: L'aire de mouvement de la piste est maintenue selon ses normes de certification d'origine en mesurant et en éliminant constamment les contaminants en caoutchouc de la piste.

2.4 Le Rwanda continuera de collaborer étroitement avec les États membres et l'industrie pour adopter une approche globale et collaborative en ce qui concerne les services d'enlèvement du caoutchouc afin de soutenir la poursuite des opérations en toute sécurité.

ACTION DE LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note de l'information fournie dans cette note ; et
- b) encourager les États et les exploitants qui pourraient avoir besoin de l'équipement et des services d'enlèvement du caoutchouc déposé par les pneus des avions dans la zone de toucher des roues, de contacter le Rwanda.